

SAS A DEUX MAINS SERVICES SUD-EST

Société par actions simplifiées au capital de 1 000 €

Siège social : 10 Avenue de Fontcouverte-Autrement 10-84 140 Avignon

R.C.S. AVIGNON 829 399 005

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 15 Novembre 2025
Pour le transfert du siège social au 1^{er} janvier 2026**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 Novembre à 17 heures,

Les actionnaires de la société, SAS A 2 MAINS SERVICES SUD-EST, société par actions simplifiées au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est au 10 Avenue de Fontcouverte-84 140 Avignon, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le n° 829 399 005 (2017B) se sont réunis audit siège sur la convocation qui leur a été faite par la gérance.

L'assemblée est présidée par Mr BARENNE Vincent en sa qualité de gérant de la dite société :

Le président constate que sont présents :

Mr BARENNE Vincent
Mme BARENNE Bernard

Propriétaire de 98 parts
Propriétaire de 2 part

Total égal au nombre de parts constituant la société : 100 parts

Le président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- transfert du siège social ;
- Modification corrélatrice de l'article 4 des statuts

Première résolution :

L'assemblée des associés, décide de transférer le siège social primitivement fixé au 10 Avenue Fontcouverte-84 140 Avignon , au 948 Route de Saint Saturnin-84 140 Montfavet, à compter du 1^{er} janvier 2026 et de modifier les statuts en conséquence l'article 4 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Deuxième résolution :

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées.

Troisième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au président pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les actionnaires présents et consigné sur le registre des assemblées

Les Associés

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal line.A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal line.